



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Notice d'information
Référence du Produit :
Papier Corindon
Version: 30/06/2009

NOTICE D'INFORMATION PRODUIT POUR LES ABRASIFS APPLIQUES

Format FEPA selon Directive CE 91/155/EG et Norme ISO 11014 - 1

1. Identification du produit et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Désignation du produit: Papier Corindon

Application

Abrasif appliqué pour meulage et polissage de différents matériaux.

Identification de la Société:

Société : S.A. SIDAMO

Adresse : Z.I. DES GAILLETROUS
41261

Tél. : 02 54 90 28 28

Fax : 02 54 74 09 82

LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

E-mail : sidamo@sidamo.com

N° d'appel d'urgence: Orfila 01 45 42 59 59

* ORFILA : Organisme agréé en vertu des articles L231-7 (4ème alinéa) du code du Travail et L626-1 du code de la Santé Publique.

2. Information sur les composants

Le produit ne contient pas d'élément dont le marquage est imposé par CEE 67/548 et CE 99/45

3. Identification des dangers

Non applicable

Les Abrasifs appliqués ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive CE N° 99/45.

Voir également les sections 8 et 16.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Voir également les sections 8 et 16.

Inhalation: impossible à cause de la forme du produit

Contact avec les yeux: impossible à cause de la forme du produit

Contact avec la peau: pas d'effet dangereux connu

Ingestion: improbable à cause de la forme du produit

Contactez un médecin si nécessaire



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Notice d'information
Référence du Produit :
Papier Corindon
Version: 30/06/2009

5. Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Suivre les instructions et les règlements nationaux applicables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Avant le travail, une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

8.1. Limites d'exposition

Non applicable.

(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières)

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion.

8.2. Contrôle et limites d'exposition

8.2.1. Contrôle d'exposition et limites de l'environnement du poste de travail

Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières

8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Notice d'information
Référence du Produit :
Papier Corindon
Version: 30/06/2009

9. Propriétés physico-chimiques

- | | | |
|-----|------------------------|----------------|
| 9.1 | Etat physique: | solide |
| 9.2 | Couleur: | variable |
| 9.3 | Solubilité dans l'eau: | non applicable |

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage .

Réactivité

- | | | |
|------|--------------------------------------|--|
| 10.1 | Conditions à éviter: | Pas de décomposition en stockage normal. |
| 10.2 | Matériaux à éviter: | Pas de réactions dangereuses connues |
| 10.3 | Produits de décomposition dangereux: | Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C |

11. Informations Toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écotoxicologiques

- | | | |
|------|-------------------------------|--|
| 12.1 | Ecotoxicité: | pas d'effets connus |
| 12.2 | Mobilité: | pas de potentialités connues |
| 12.3 | Persistance et dégradabilité: | pas de potentiels de biodégradabilité connus |
| 12.4 | Potentiel de Bioaccumulation: | pas de potentialités connues |
| 12.5 | Autres effets dangereux: | pas d'effets connus |

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1. Produit : Respecter les règlements locaux et nationaux !

- | | |
|---|--|
| X | Compte tenu des composants (somme des concentrations inférieure aux limites) l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs.
(EWC – Nr. 120121) |
| | Compte tenu des composants (somme des concentrations supérieure aux limites) doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120) |

13.2. Emballage : Respecter les règlements locaux et nationaux !



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Notice d'information
Référence du Produit :
Papier Corindon
Version: 30/06/2009

14. Informations relatives au Transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit

15. Informations Réglementaires

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables

16. Autres Informations

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par : Service Technique

Contact : BERLAUD Pierre-Olivier